

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 22 JUIN 2022

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS ET LES BSAAR DE LA SOCIETE



**INITIEE PAR LA SOCIETE
KYOTO BIDCO SAS**

Communiqué de mise à disposition du public de la note en réponse et du document « autres informations » relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société Albioma



Le présent communiqué a été établi et est diffusé en application des dispositions des articles 231-27, 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application des articles L. 621-8 du code monétaire et financier et 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité de l'offre publique d'achat (l'« **Offre** ») en date du 21 juin 2022, apposé le visa n° 22-231 sur la note en réponse établie par la société Albioma (la « **Note en Réponse** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document « Autres informations » relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables d'Albioma (le « **Document Autres Informations** ») a été déposé auprès de l'AMF le 21 juin 2022 et mis à la disposition du public ce jour.

La Note en Réponse et le Document Autres Informations sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Albioma (www.albioma.com) et peuvent être obtenus sans frais sur simple demande au siège social d'Albioma (Tour Opus 12, 77 esplanade du Général de Gaulle, 92914 La Défense Cedex).

Avant l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis annonçant l'ouverture de l'Offre, et Euronext Paris publiera un avis rappelant le contenu de l'Offre et précisant les modalités de sa réalisation.

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Albioma décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.